

BULLETIN d'ADHÉSION Septembre 2024 à Août 2025 inclus

A remettre à un animateur ou à retourner à l'adresse ci-dessus

JE SOUSSIGNÉ(e) Mme. M : NOM..... Prénom Né(e) le /..... /.....

EMAIL (Important lisible)

ADRESSE :CP

Ville : Téléphone fixe :Téléphone mobile :

Êtes-vous : Agent SNCF Retraitée SNCF ou Conjoint(e) Si oui N° de carte SNCF.....

LICENCES INDIVIDUELLES* :

IRA : Licence individuelle avec responsabilité civile et accidents corporels : **40,85€**

IMPN : Licence individuelle multi loisirs pleine nature : : **52,90 €**

Pour les licences jeunes, compétition, Handisport, etc voir le représentant de l'ASAV Randonnées Pédestres.

LICENCES FAMILIALES* : Vous êtes en couple, marié ou non, sans enfant ou avec enfant(s) vivant au foyer fiscalement à charge de moins de 18 ans. Majeur -25 ans vivant au foyer, fiscalement à charge.

CONJOINT(e) Nom.....Prénom.....Né(e) le.....

Adresse mail.....Tél :

Enfants à charge : NOMPrénomNé le.....

Enfants à charge : NOMPrénomNé le.....

Enfants à charge : NOMPrénomNé le.....

Enfants à charge : NOMPrénomNé le.....

FRA : Licence familiale avec responsabilité civile et accidents corporels :**81,50 €**

FMPN : Licence familiale multi loisirs pleine nature :**105,60€**

Abonnement à **PASSION RANDO MAGAZINE** 4 numéros par an, j'ajoute **10 €** à mon chèque

Un certificat médical est exigé pour les nouveaux adhérents FFR. Pour les licenciés de la saison précédente qui ont fourni un certificat médical, vous devez fournir l'attestation (si réponses NON) liée au questionnaire de santé, Si réponse oui à une des questions, fournir à nouveau un certificat médical. Le QS et l'attestation sont téléchargeables sur le site asavrando.e-monsite.com où vous prendrez également connaissance du règlement intérieur.

ASSURANCE : La loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. L'assurance individuelle souscrite par la licence de l'année sportive 2022-2023, bien que sa validité courre jusqu'au 31 décembre 2023, ne vaut pas adhésion ni licence sans son renouvellement, la Responsabilité Civile du Club ne serait plus acquise.

MENTION LEGALE : Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Nous contacter par mail : asavrando@gmail.com).

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image. J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de L'Association, sur e-monsite, la page Facebook, le JDC et autres moyens de promotion de l'ASAV Rando.

Montant de mon chèque : €

Fait à Le..... **Signature obligatoire :**

A conserver par l'association jusqu'au 31 / 12 / 2025. Validité de l'assurance jusqu'au 31/12/2025.

L' ASAV Rando propose également de la Marche Nordique à ses adhérents.

***Tarif des adhésions FFR IRA 30,85 + Adhésion ASAV Randonnées Pédestres 10€ = 40,85€.**